



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

**Au cours du Conseil Municipal
du 08 Juin dernier, différents
points ont été abordés.**

1- La commune a engagé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme suite à la fusion des communes en 2013. Après 3 ans de travail, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le projet de P.L.U. et soumet pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées qui ont 3 mois pour donner un avis. Si avis favorable, l'enquête publique pourra avoir lieu, s'il est négatif, il faudra revoir le projet.

2- Attribution des marchés de travaux voies et réseaux entrée de la Joue du Loup : 6 offres ont été réceptionnées.

Les travaux concernent précisément :

- la construction et le déplacement des réseaux humides,
- le terrassement et l'empierrement des chaussées,
- la construction du réseau éclairage public,
- le revêtement en enrobé et en tri couche,
- l'aménagement des abords.

La commission MAPA s'est réunie le 30 mai 2016. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les marchés à :

- Lot 1 : PELISSARD pour un montant de 129 592,34 € HT
- Lot 2 : ROUTIERE DU MIDI pour un montant de 99 276,00 € HT

3- Attribution du marché de commercialisation du lotissement « Les Lapiaz » : une mission d'assistance à la commercialisation des lots à bâtir situés dans le lotissement communal « Les Lapiaz » avait été confiée en 2013 à l'Espace Location. Ce contrat est arrivé à son terme. La mission confiée consiste à assurer la commercialisation des 12 lots encore disponibles. Durée prévue : 1 an renouvelable 6 mois. Le marché n'a pas été attribué car

des demandes d'informations complémentaires doivent être faites.

4- Convention avec le Crédit Agricole pour le local du distributeur à la Joue du Loup : une nouvelle convention est proposée pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Le loyer est fixé à 1500 € par an. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

5- Convention de gestion des clubs junior avec l'Office de Tourisme du Dévoluy : la gestion des clubs juniors de Superdévoluy et La Joue du Loup est confiée chaque année par convention à l'Office de Tourisme du Dévoluy. La commune assure ensuite le coût de fonctionnement de ces clubs. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette convention.

6- Participation à l'opération « billetterie automatisée » pour le domaine nordique : Nordic Alpes Du Sud propose le système Dag System permettant :

- La suppression de la gestion manuelle de la billetterie
- Le suivi des comportements clients
- La fidélisation de la clientèle (création de base de données clients)
- La compatibilité avec les autres départements

La réalisation de ce projet suppose une acceptation de tous les sites. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au système présenté.

7- Tarifs nationaux du domaine nordique et convention avec Nordic Alpes du Sud : le Conseil Municipal à l'unanimité valide les tarifs des PASS valables sur tous les sites français.

8- Vente du Rocher Rond à Madame Jeanne RODRIGUES : le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre le gîte « le Rocher Rond » au prix de 150 000 € à Madame Jeanne RODRIGUES et autorise Madame le Maire à signer les actes de cession correspondants.

9- Création de postes saisonniers été pour le site de VTT descente : le Conseil municipal, à l'unanimité, crée pour le site VTT descente 1 poste à temps complet pour le responsable de site et 2 postes à temps complet de patrouilleur/entretien des pistes.

10- Budget annexe Eau Assainissements et STEP : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires (article 001 - article 2031) sur le budget de l'exercice 2016.

11- Participation à l'appel à candidature régional Station de Demain : le Conseil Régional a, lancé un appel à candidature permettant d'aider les stations autour de cinq grandes thématiques :

- équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et nordique
 - aménagement des cœurs de stations
 - numérique
 - tourisme hivernal « après-ski »
 - renovation / requalification des hébergements touristiques
- La candidature doit être envoyée avant le 30 juin. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de répondre à cet appel à candidature et autorise le Maire à engager les démarches et signer tous documents afférents au dépôt du dossier.



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

12- Modification du montant des marchés des lots 7 et 5 des travaux de rénovation de l'école d'Agnières : les nouveaux montants des marchés à prendre en compte sont les suivants :

- Lot n°7 Electricité : 9441 € HT
- Lot n°5 Menuiseries intérieures et extérieures bois : 8675 € pour la tranche ferme et 330 € et 2995 € pour les deux tranches conditionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que les montants des marchés attribués pour les lots 7 et 5 sont modifiés comme présenté et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

13- Application du Régime forestier : l'ONF propose suite à la fusion des communes de prendre une délibération listant l'ensemble des parcelles de la commune nouvelle soumise au régime forestier. Cela concerne 1611 ha 99 a 50 ca. Le Conseil Municipal approuve cette liste et demande au Maire de le présenter au Préfet pour établissement d'un arrêté pour application du Régime Forestier.

14- Convention avec le Conseil Départemental relative à une subvention pour les voyages scolaires : le Conseil Départemental peut verser une participation à la condition que la commune participe financièrement, ce qui est le cas. Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention de 300 € et autorise le Maire à signer une convention avec le Département.

15- Attribution d'une aide financière à Cyprien SARRAZIN : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Cyprien SARRAZIN une aide financière de 5000 €. Une convention de partenariat lui sera proposée en concertation avec l'ESF et l'Office de Tourisme du Dévoluy qui lui apporte également une aide.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr